

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 36 (1928)
Heft: 3

Artikel: La famille de Gingins
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-28464>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tionnaire. Les charpentiers appelés à refaire les ponts ou à retaper les portes de la ville sont « bergougnions » ; les banquiers sont « lombards » ; on s'étonne que les forgerons ne soient pas allemands.

Comme on a pu le voir, il n'y a rien dans ces comptes qui projette des vues nouvelles sur l'histoire de la ville, mais ces petits détails, consignés avec soin par les boursiers, nous font vivre de plus près la vie de ces bonnes gens.

René MEYLAN.

LA FAMILLE DE GINGINS

Le fascicule du *Recueil de généalogies vaudoises* qui vient de paraître contient la généalogie de la famille de Gingins. Nous sommes heureux de voir paraître un travail aussi complet sur cette famille qui a joué un rôle d'une importance considérable dans l'histoire du Pays de Vaud. Il rendra de grands services aux historiens vaudois.

Pour donner une idée du rôle joué chez nous par la famille de Gingins, nous reproduisons ici l'Introduction qui précède la généalogie qui a été mise au point et publiée par M. Maxime Reymond.

La famille de Gingins remonte, par filiation suivie, à Aymon, chevalier en 1211, et précédemment à Etienne, que l'on voit de 1123 à 1145, au nombre des bienfaiteurs du couvent de Bonmont avec Vaucher, seigneur de Divonne, vraisemblablement son frère. Le chevalier Aymon fit reconnaître en 1211 par l'abbé de Saint-Oyend qu'il ne lui devait aucun hommage. La seigneurie de Gingins était de franc-alleu. Elle ne relevait pas de celle de Divonne, ce que Louis

¹ *Recueil de généalogies vaudoises*, publié par la Société vaudoise de généalogie. Tome II. Second fascicule. Lausanne, Payot & Cie, 1927.

de Charrière explique en présumant qu'Etienne de Gingins la tenait de sa mère Helvide, et non pas du seigneur de Divonne, son frère. Il ne semble pas qu'elle ait dépendu non plus primitivement des sires de Prangins et de Nyon, car la reconnaissance d'hommage que Peronnet fit en 1327 ne porte que sur des biens spéciaux. Mais en 1286, Béatrice de Savoie, dame de Faucigny, donna en échange au dauphin Humbert divers hommages, entre autres celui des nobles de Gingins (on a imprimé à tort Grancey). D'autre part, au cours du XIII^{me} siècle, les nobles de Gingins perdirent leur fortune par la multiplication de leurs branches ou toute autre cause, et ils durent emprunter souvent et beaucoup au couvent de Bonmont, donnant en garantie hypothécaire telle ou telle partie de leur seigneurie. Il en résulta un enchevêtrement de droits seigneuriaux, qui fut réglé par un pacte du 1^{er} mai 1317, réservant au seigneur de Gingins le droit de haute justice et de dernier supplice sur toute la seigneurie, la moyenne et basse juridiction sur Gingins et Chésereux, et partageant dans les autres villages de la seigneurie la moyenne et basse juridiction entre le seigneur et l'abbé de Bonmont. Cependant, aux termes d'un accord du 26 mars 1319 — passé entre Louis de Savoie et l'abbé — les nobles de Gingins reconnurent au premier ce droit de haute juridiction, n'entraînant pour les Gingins aucun impôt, subside de guerre ou autre exaction, si ce n'est une redevance de huit deniers par feu. Ce droit de haute justice fut d'ailleurs restitué par le duc de Savoie au chevalier Jean de Gingins, son conseiller, le 4 mai 1441, et le petit-fils de ce dernier acquit encore, le 24 janvier 1518, le droit d'établir un gibet, témoignage de sa souveraineté. Quant à l'abbé de Bonmont, il renonça en 1493 à l'hommage que lui devait le seigneur de Gingins et régla à nouveau en 1511 leurs droits réciproques.

Mais au XVI^{me} siècle, les Gingins s'étant de nouveau divisés en plusieurs branches, des contestations de droits s'élevèrent entre eux. Un traité du 13 février 1591 recon-

nut la haute juridiction au baron de la Sarra, chef d'une branche cadette, ne laissant au seigneur de Gingins, chef de la branche aînée, que la moyenne et basse juridiction. Le droit de haute justice passa ensuite, d'après un partage de 1624, aux seigneurs d'Orny et d'Eclépens, cadets des la Sarra, pour être finalement cédé, le 8 juillet 1757, au gouvernement bernois. Celui-ci avait déjà acquis en 1664 la moyenne et basse juridiction. Il réunit en conséquence dans ses mains tous les droits seigneuriaux. Quant au château et au domaine utile, Hélène de Gingins les apporta en 1659 à son mari Jean-Jaques Quisard. Ils passèrent de là dans d'autres familles, pour être enfin rachetés en 1839 par le colonel Louis-Henri de Gingins, et c'est ainsi qu'en 1911 la famille de Gingins put s'éteindre au lieu même où elle avait pris naissance.

Outre leur domaine patrimonial, les Gingins possédèrent d'autres seigneuries. La baronnie de *Divonne*, tout d'abord, qui leur échut en 1419 en héritage des sires de Joinville, et qu'une branche posséda jusqu'en 1649, date où la mort du dernier mâle la fit passer aux mains de Gilbert de la Forest. Les seigneuries de *Saint-Jean de Gonville* et de *Fleys*, la coseigneurie de *Troches*, qui ont la même origine, furent aliénées au XV^{me} ou au XVI^{me} siècle. En 1413, le duc de Savoie inféoda à Jean de Gingins la seigneurie de *Beaumont* en Semine, qui passa dans une autre famille vers 1550. Le même chevalier Jean construisit en 1440 le château du *Châtelard*, qui devint le centre de la seigneurie de Montreux qu'il avait héritée dix ans auparavant des sires d'Oron et la Sarra, et que ses descendants revendirent en 1549 au comte de Challant.

La possession la plus importante et la plus durable des Gingins fut la baronnie de *la Sarra*. Depuis 1427, un pacte de substitution la leur promettait. En 1506, le duc de Savoie la leur inféoda. Cependant, à la mort du dernier la Sarra, elle échut à son neveu Michel Mangerot, et elle n'arriva à François de Gingins qu'en 1542, ensuite de son mariage

avec la veuve de ce dernier, Claude de Gilliers. Cette baronnie est demeurée aux Gingins jusqu'en 1798 — passant en 1734 d'une branche de la famille dans une autre — et le domaine utile leur est resté jusqu'à l'extinction de cette branche en 1901. Mais au cours des siècles, la baronnie avait été morcelée au profit de cadets qui devinrent seigneurs d'*Orny* (1623 - 1798), de *Chevilly* (1623 - 1798), d'*Eclépens* (1623 - 1798), de *Pompaples* (1632 - 1798).

Les mêmes cadets possédèrent d'autre part les seigneuries de *Cuarnens* (1583 - 1677) de *Moiry* (1658 - 1798), de *Ferreyres* (1623 - 1798), de *Villars-Lussery* (1660 - 1798), de *Genolier* (1714 - 1724), de *Dullit* (1662 - 1695), de *Chavannes-le-Veyron* (1617 - 1633), et aussi de *Vanzv* en Semine (1524 - 1567), de *Grailly* (15.. - 1660), de *Fernex* (1557 - 1594), d'*Utzingen* (1585 - 1654).

Notons encore que les Gingins furent bourgeois de Fribourg (1506), de Soleure (1514), de Berne (1522), de Mont-la-Ville (1598), comme plus tard d'Auvernier (1657), d'Aubonne (avant 1700), d'Orbe (1698), de Nyon (1702) et de Cossonay (1721) et ils étaient aussi considérés bourgeois de Gingins et de la Sarra. La bourgeoisie de Berne leur fut particulièrement profitable. Ils furent les seuls seigneurs vaudois agrégés constamment au patriciat bernois, et ils bénéficièrent de toutes les charges, dignités et privilèges.

Pendant huit siècles, les Gingins ont fourni de nombreux hommes de valeur : *conseillers des ducs de Savoie*, avec Jean, Jacques, François, Amédée, Antoine et Jaques, aux XV^{me} et XVI^{me} siècles ; *magistrats bernois*, membres du conseil souverain et baillis jusqu'à Wolfgang-Charles, seigneur de Chevilly et trésorier du pays romand au moment de la révolution ; — *magistrats vaudois*, dont la figure la plus attachante fut celle du colonel Aymon de Gingins, conseiller national, mort en 1893. Ils fournirent aussi quelques *ecclésiastiques* : deux abbés de Bonmont, un évêque élu à Genève ; deux *érudits* : Victor de Gingins de Moiry, l'auteur du *Pacha de Bude*, et Frédéric de Gingins la Sarra,

l'historien qui écrivit l'histoire des guerres de Bourgogne. Surtout, ce fut une race de *soldats*, qui s'illustrent dès le XIV^{me} siècle, que l'on trouve sous le régime bernois sur tous les champs de bataille de l'Europe, parfois cousin contre cousin, et qui finit en beauté, sous le régime vaudois, avec le général Henri de Gingins et son fils le colonel Aymon.

La généalogie de la maison de Gingins a été écrite en 1750-51 par un membre de la famille, Victor, seigneur de Moiry, plus tard bailli d'Yverdon. Vers la fin du XIX^{me} siècle, le juge fédéral Georges Favey en tira une notice généalogique qu'il compléta jusqu'à son temps. Dès 1918, Henri de Mandrot, héritier du château de la Sarra et des archives de Gingins, annota la notice Favey de nombreuses additions. Il comptait mettre ce travail au net et le publier, quand la mort est venue.

Mais l'étude de Gingins-Moiry est incomplète, et surtout très fantaisiste pour les premiers degrés. Frédéric de Gingins la Sarra avait pris, aux Archives cantonales, de 1830 à 1863, des notes qui lui auraient permis de rectifier cette généalogie. Il ne l'a pas fait, et seul Louis de Charrière, dans son étude sur la maison de la Sarra, s'en est servi, très timidement d'ailleurs.

Enfin M. Maxime Reymond, archiviste cantonal, a dû reprendre toute cette étude — en la basant exclusivement sur les documents des Archives cantonales et les archives de la famille de Gingins, insuffisamment examinées par M. de Moiry. Après Henri de Mandrot, il a vérifié toutes les indications des registres d'état civil. Il a ainsi mis au point cette œuvre, qui, on le voit, est l'aboutissement d'un long travail de plusieurs hommes et de plusieurs générations.

Cette généalogie est précédée d'une notice très documentée sur les armoiries de la famille de Gingins.